

# Comment le PS et le CDH ont lâché Paul Furlan

■ Le ministre a démissionné mercredi. Les administrateurs de Publifin sont en partance.

**P**aul Furlan a rendu les armes. Les dernières révélations de la presse ont eu raison de lui. Le socialiste a démissionné mercredi matin de ses fonctions de ministre wallon des Pouvoirs locaux et de l'Énergie. Dans l'après-midi, le PS désignait le désormais ex-député wallon Pierre-Yves Dermagne pour lui succéder aux Pouvoirs locaux. Le ministre du Budget, Christophe Lacroix, récupère l'Énergie.

Du côté socialiste, on laisse entendre que Paul Furlan a pris lui-même, le matin même de l'annonce, la décision de quitter le gouvernement wallon. "C'est une initiative tout à fait personnelle, il n'y a pas eu de pressions", jure l'intéressé. Dans les faits, il a tout de même été vivement encouragé à sortir de scène.

Le Thudinien a rapidement été pris dans le scandale des rémunérations des membres des comités de secteur de Publifin, cette intercommunale qui chapeaute la société Nethys. Il a été accusé par l'opposition MR-Ecolo de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour contrôler cette structure opaque qu'est Publifin/Nethys, sur laquelle il exerçait la tutelle. Puis, dans un second temps, il a été directement ébranlé. D'abord, lorsqu'il est apparu que son chef de cabinet adjoint était lui-même administrateur de Publifin et Nethys. Ensuite, lorsque plusieurs potentiels conflits d'intérêt sont apparus.

Mardi, on apprenait ainsi que le bourgmestre d'Anderlues, Philippe Tison, qui gère les sociétés privées de Paul Furlan, travaillait aussi à son cabinet. Il "gère donc les affaires privées du ministre qui l'emploie sur des fonds publics attribués à son cabinet", résumait "Le Vif". Pour le CDH, c'en était trop.

## Le CDH lâche Furlan

Mardi soir, vers 20h, les centristes envoient un communiqué par lequel il demande à M. Furlan des explications

"dans les plus brefs délais". S'ils ne réclament pas explicitement sa démission, entre les lignes, cela y ressemble franchement. Or, le lendemain, à 14h, doit justement avoir lieu un vote de confiance initié par le MR et Ecolo...

La soirée du mardi est extrêmement tendue. Tant entre le CDH et le PS, qu'au sein même du Parti socialiste. Ce dernier se résout à répondre favorablement à la demande du CDH. Et peu après 21h30, Paul Furlan convoque la presse pour le lendemain matin à 9h30. Son avenir en tant que ministre ne tient plus qu'à un fil.

## Le coup de grâce

Mercredi, aux petites heures du matin, il n'est apparemment pas encore sûr et certain qu'il annoncera sa démission. Mais les révélations de "La Libre" scellent son sort. Il est question d'un conflit d'intérêt entre Julien Donfut, qui travaille au cabinet Furlan en tant que conseiller énergie, et son père, Didier Donfut, ancien ministre PS et président d'Ores (distributeur d'électricité). Paul Furlan sait qu'il n'a plus d'autres choix que de démissionner. Le CDH ne veut plus de lui. La majeure partie du PS non plus. Le ministre fera son annonce à la fin de sa conférence de presse.

Dans la foulée, le PS va un pas plus loin. "L'Echo" annonce que tous les administrateurs de Publifin démissionnent. "Absolument pas", réagit Zakia Khattabi, la coprésidente d'Ecolo, sur Twitter. "Voilà encore une preuve de la façon dont cette nébuleuse fonctionne..."

Non, PS et CDH ne décident pas pour Ecolo."

## Une AG chez Publifin

Il sera ensuite précisé que ce sont les administrateurs PS qui démissionnent. Mais il s'avère surtout que, dans l'après-midi, le conseil

provincial de Liège vote une motion déposée par la majorité PS-MR convoquant une assemblée générale extraordinaire (dans les six semaines) afin de renouveler les cadres de Publifin. Tous les mandats seront remis en jeu. Les démissions ne sont donc pas immédiates. Et il est possible que certains administrateurs soient reconduits, notamment chez Ecolo.

Au MR, on ne se prononce pas encore sur une éventuelle reconduction. Mais on explique que "les instances du parti

sont en train d'examiner les rémunérations perçues par chaque administrateur MR des comités de secteur de Publifin. S'il y a eu des trop-perçus, ils devront être remboursés à l'intercommunale."

## L'image salie du PS

Le PS avait besoin d'envoyer des messages forts, mercredi, pour laver son image et faire le ménage. Il y a donc eu la démission de Paul Furlan. Celle des administrateurs de Publifin – le départ du ministre hennuyer a sans doute permis au président Elio Di Rupo de mettre la pression sur les socialistes liégeois. Le gouvernement wallon a aussi annoncé une série de mesures en matière de bonne gouvernance et d'assainissement du secteur des intercommunales. Et enfin, M. Di Rupo a mis en demeure Stéphane Moreau, qui est le grand patron de Nethys et le bourgmestre PS d'Ans, de choisir entre l'une de ces deux fonctions. Avant "la fin février".

Pour le boulevard de l'Empereur, siège du PS, l'affaire Publifin est une occasion rêvée pour tenter d'asseoir son autorité sur sa très indépendante fédération liégeoise.

**Antoine Clevers**

## Le successeur

Pierre-Yves Dermagne  
ou la gauche républicaine au pouvoir

■ Brillant avocat à la carrière politique déjà longue, le nouveau ministre est connu pour ses idées originales au sein du Parti socialiste.

Elio Di Rupo ne laisse jamais rien au hasard. La désignation de Pierre-Yves Dermagne comme ministre wallon des Pouvoirs locaux n'échappe pas à la règle. Aimant jouer la surprise, le président du PS insiste sur la jeunesse – 36 ans – de son poulain, histoire de mâtiner de nouveau ce qu'il souhaite sans doute être l'épilogue d'un scandale aux conséquences désastreuses pour son parti. Et Pierre-Yves Dermagne a comme autre avantage de ne relever ni de la fédération liégeoise du PS ni d'une fédération hennuyère. Au cœur de l'affaire Publifin, les socialistes liégeois ne pouvaient rien revendiquer et continueront de compter sur leur pilier au sein de l'exécutif régional : Jean-Claude Marcourt.

Elio Di Rupo n'avait pas non plus trop intérêt à replacer un mandataire du Hainaut à un poste si influent. Le coup aurait pu être mal vécu en terres liégeoises où le PS s'estime, depuis de nombreuses années, maltraité par le boulevard de l'Empereur. Seule ombre au tableau communicationnel, le député wallon Dermagne a signé la proposition de décret à l'origine du maintien des comités de secteur qui ont donné naissance à l'affaire Publifin. Mais la politique aime à parier sur l'oubli. Jeunesse, fraîcheur et équilibre, voici pour les atouts de la nomination de Pierre-Yves Dermagne.

Avocat, il avait été choisi premier échevin à Rochefort par un bourgmestre libéral dont la carrière a très récemment pris un tournant comparable – François Bellot, maître rochefortois, a en effet lui aussi remplacé une Hennuyère, en l'occurrence Jacqueline Galant, à un poste ministériel.

La ministre wallonne Eliane Tillieux – qui a eu Pierre-Yves Dermagne comme conseiller entre 2009 et 2012 – le décrit comme un homme *"intelligent, travailleur et méticuleux qui peut paraître timide au premier abord mais qui inspire rapidement confiance"*. *"C'est lui qui a clairement pris le leadership de la nouvelle génération au PS"*, analyse un opposant libéral qui loue lui aussi les qualités intellectuelles du nouveau ministre. Député provincial en 2012 puis député wallon (2014), il avait démarré au cabinet de Philippe Courard, ministre des... Pouvoirs locaux.

## Pas de majorité absolue sans partenaire

Fan des Stones et de guitare mais au tempérament calme. Consensuel, même, Pierre-Yves Dermagne ? Exhumons l'entretien qu'il avait donné à *"La Libre"* au début du mois de mai 2016 ? Il s'y déclarait ouvertement républicain *"y compris dans le contexte belge"*. *"Je ne peux pas concevoir que, par la naissance, certains aient des droits différents et supérieurs à leurs concitoyens, ajoutait-il. Pour moi, être de gauche et républicain, ça va ensemble."* A l'instar de son père, avocat très engagé à gauche, Pierre Yves Dermagne se prononçait pour la dépénalisation du cannabis et proposait que le PS prenne systématiquement un partenaire s'il emportait une majorité absolue.

M. Co.

## C'est l'histoire d'un mec... sans cravate

■ Contraint et forcé par un climat politique et médiatique tendu, Paul Furlan, le municipaliste, a déposé les armes.

## Portrait Stéphane Tassin

C'est l'histoire d'un moderne qui fermait parfois les yeux sur les agissements de certains anciens. C'est aussi l'histoire d'un vrai gentil. D'un mec à qui vous ne serrez la main qu'une fois. A la rencontre suivante, il vous claque la bise en toute spontanéité. C'est l'histoire d'un amateur de sports extrêmes qui a la politique dans la peau depuis les années 90 après une carrière dans le privé. C'est surtout l'histoire d'un gars sympa qui n'était sans doute pas capable de devenir un tueur froid, un politique cynique aux ambitions démesurées.

En politique il n'a pas été parachuté. Il a dû faire ses preuves. Pas à pas, le municipaliste convaincu qu'il est devenu, a gravi les échelons. Conseiller communal à Thuin, sa ville, dès 1994 à l'âge de 32 ans, il deviendra bourgmestre après les élections communales de 2000. Il succède à Daniel Ducarme (MR) au style, comment dire ?, différent.

Et puis, il y a le parlement wallon, où il débarque en 1999 grâce au complexe mécanisme de l'apparement. Il y sera, depuis lors, à chaque fois réélu et bien réélu. Populaire, il triomphera encore à Thuin où il rafle en 2012 une majorité absolue méritée, tant il se donne. A l'aise dans tous les milieux, il n'est pas un orateur

hors norme, il ne brille pas par des envolées verbales détonantes, mais il séduit. Son apparence, parfois débraillée, ses blagues bonnes ou mauvaises qu'il glisse ça et là, même quelques minutes encore avant sa démission, en font quelqu'un d'attachant.

## Président de l'Union des villes

Certains rigolaient lorsqu'en 2006, il prit la tête de l'Union des villes et communes de Wallonie. Il transforma ce mandat pour homme politique pensionné. Il en fit une tribune essentielle pour la défense des villes et communes wallonnes. Tant et si bien que lorsqu'il quitta le poste, on se bousculait au portillon pour prendre cette place désormais en vue.

Faut dire que la fonction et surtout son travail de parlementaire le propulsent au gouvernement wallon.

Il reçoit les pouvoirs locaux – logique ! – et le tourisme – logique aussi – dirent ses détracteurs qui se moquent parfois de son absence de cravate en tout temps et en tout lieu. Sauf peut-être à la Saint-Roch, la marche folklorique annuelle de sa ville de Thuin où il déambule, dans les rues, en redingote élégante, populaire et aimé. La chope à la main, au naturel, il est dans son élément. On sait aussi, depuis jeudi, qu'il met également une cravate lorsqu'il démissionne.

Malin, le ministre Furlan prend les dossiers à bras-le-corps et surtout réalise des réformes. Tant et si bien qu'en fin de législature, en janvier 2014 (les élections auront lieu en mai), il annonce fièrement dans *"La Li-*

*"Si par mes actes, j'ai pu contribuer à ce qui va désormais se passer en Wallonie en termes de gouvernance, eh bien j'en suis fier."*

PAUL FURLAN

bre” que tous ses décrets ont été votés. Et pendant que d’autres s’écriteront des jours et des nuits du mois d’avril à voter des textes difficiles, Paul Furlan peut préparer la campagne électorale qui s’annonce, gérer son ministère et songer à un avenir positif.

#### Ministre une deuxième fois

Il ne se trompera pas. En juillet 2014, il rempile au sein de l’exécutif wallon. Le “petit” ministre devient plus “grand”. Outre les pouvoirs locaux, qu’il conserve, il hérite de deux compétences plus lourdes, plus dangereuses, plus risquées : l’énergie et le logement. On sait désormais que c’est la compétence des pouvoirs locaux, pour laquelle il était taillé, qui lui coûtera son poste ministériel. Il a pourtant agi sur la gouvernance et sur les bonnes pratiques. Il a aussi mis en place le droit de tirage en matière de subsides communaux, pour éviter qu’ils soient octroyés à la tête ou à la couleur du bourgmestre qui les demande. Fidèle à son premier mandat, il avançait bien dans ses dossiers. Qu’on les trouve bonnes ou mauvaises, ses réformes étaient déjà prêtes. Il allait sans doute une nouvelle fois conclure la législature plus tôt que les autres. “On aurait préféré que ce soit Di Antonio qui ait des ennuis plutôt que Furlan”, nous révélait récemment un parlementaire wallon siégeant dans l’opposition. Apprécié et respecté, il l’était, mais ces

derniers jours, la tension était devenue trop forte et la démission devenait quasiment inéluctable.

Paul Furlan va donc redevenir bourgmestre à temps plein, un poste où il était empêché depuis 2009, pour son plus grand malheur. C’est tout de même lui qui, après avoir réformé le Code de la démocratie locale, provoquant notamment l’élection semi-directe des bourgmestres wallons, créait pour lui-même le qualificatif de “bourgmestre en titre”. Une manière hypocrite de désigner un cumul qui ne porte pas son nom et qui a été repris par beaucoup d’autres à sa suite. Une manière de garder un pied dans la commune, quand même... Il va aussi reprendre son siège de député wallon et interroger désormais ses anciens collègues de gouvernement. Pensez-vous que son ego en prendra un coup ? Sans doute pas...

Poussé vers l’avant au début des années 2000 par un parti en quête de nouvelles têtes, indispensables au renouveau politique voulu par un PS empêtré dans les affaires carolos, Paul Furlan tombe sur une nouvelle volée d’affaires qui minent son parti, mais aussi le CDH et le MR. Il est peut-être injuste de le voir partir pour un système qu’il n’a pas mis en place, cautionné par certains de ses pairs, par certains de ses chefs, par de nombreux élus locaux. On pourra penser qu’il était à la mauvaise place, au mauvais moment. C’est sans doute vrai. Mais il aurait dû faire preuve d’un peu plus de prudence. Le fusible a sauté jeudi et le dernier mot lui revient : “Si par mes actes, j’ai pu contribuer à ce qui va désormais se passer en Wallonie en termes de gouvernance, eh bien j’en suis fier.”

## Les attaques

# Les quatre réponses de Paul Furlan

## Les affaires personnelles du ministre

**J**e ne sais pas si c’est mon comportement qui peut apparaître comme un peu désinvolte, ou mon parcours atypique, mais je dérangeais manifestement quelqu’un”, a confié Paul Furlan à l’entame de la conférence de presse qui l’a vu quitter ses fonctions de ministre wallon en charge des Pouvoirs locaux, de l’Energie et du Logement.

Mais avant cela, Paul Furlan a répondu à toutes les critiques qu’il a subies cette semaine. La première concernait un membre de son cabinet qui l’a remplacé durant quelques années comme administrateur dans trois sociétés appartenant au ministre. “Avant de faire de la politique, j’exerçais une

activité professionnelle. J’avais notamment une activité dans les assurances. J’étais aussi administrateur dans deux sociétés appartenant à mes parents. Une qui gère une activité commerciale et une autre trois immeubles. J’ai demandé à Philippe Tison, à titre amical et gratuit, de me remplacer.”

Philippe Tison est également employé par le cabinet Furlan : “Oui, il occupe une fonction au cabinet. Il organise mes activités, il prend note des demandes nombreuses que les gens m’adressent et il est rémunéré par un contrat de travail classique. Je précise qu’il ne siège plus dans deux de mes sociétés.”

S.Ta.

## Les lettres de recommandation

**O**n apprenait encore cette semaine que le ministre Furlan, qui exerce la compétence du Logement en Wallonie, avait écrit une lettre de recommandation à une société de logement pour attirer l’attention sur un cas spécifique. Le hic ? La tutelle exercée par Paul Furlan sur cette société de logement. Il s’en défend : “Comme beaucoup d’élus, je suis sollicité et je garde le contact avec les citoyens. Il faut savoir qu’en matière de logement, le plus grand nombre de requêtes, environ 50 %, viennent du cabinet des affaires sociales du Palais royal. Il faut savoir qu’au cabinet, pour traiter uniquement ces dossiers, une personne travaille à temps plein.”

Il précise en outre que la lettre qui lui est reprochée a été envoyée en précisant à la société de logement qu’“il est nécessaire que les règles en vigueur soient respectées”. “Si j’ai envoyé ce courrier, c’est parce qu’il s’agissait d’une famille avec deux enfants qui se retrouvait sans logement. Mais je n’ai jamais demandé que l’on enfreigne les procédures. Je me contente de transmettre les requêtes aux autorités concernées. Je ne suis jamais intervenu sur les décisions qui sont prises ou qui ne sont pas prises par les sociétés de logement.”

S.Ta.

## Les nombreux Thudiniens du cabinet

**I**l est encore reproché au ministre wallon de recruter au sein de son cabinet ministériel un trop grand nombre de gens habitant sa commune et même issus de son collège communal (à la Ville de Thuin). Le chef de groupe MR au Parlement wallon, Pierre-Yves Jeholet, avait même déclaré lors d'une interview que la moitié du collège communal de Thuin travaillait au cabinet. Paul Furlan explique : *"Sur les 47 personnes qui travaillent dans mon cabinet, 16 sont issues de mon arrondissement électoral et deux siègent aussi au collège communal de la Ville. Ce sont deux personnes qui travaillent depuis de très nombreuses années dans les cabinets ministé-*

*riels. L'un d'entre eux y travaillait déjà quand je ne pensais pas encore à faire de la politique."*

Une autre attaque concernait la compagne du ministre, employée aussi au sein de son cabinet. *"Elle travaille dans les cabinets ministériels depuis longtemps. Elle a travaillé pour Willy Taminiaux et Marie Arena. Elle m'a fait offre de service quand nous n'étions pas encore ensemble. Je précise que nous ne vivons pas sous le même toit. Je suis domicilié seul et j'élève mes enfants. Et je me permettrai de ne pas communiquer la fréquence de nos rencontres"*, a aussi indiqué Paul Furlan avec humour.

**S.Ta.**

## Les conflits d'intérêts au sein du cabinet

**E**nfin, le dernier reproche fait à Paul Furlan concernait la présence, au sein de son cabinet, au titre de conseiller en énergie, de Julien Donfut. "La Libre" expliquait jeudi que ce dernier se retrouvait dans une position de conflit d'intérêts potentiel avec son propre père, Didier Donfut, ancien ministre wallon qui dirige désormais Ores SCRL, une filiale privée de l'intercommunale Ores Assat, active dans la distribution de gaz et d'électricité. Paul Furlan garantit qu'en aucune façon son conseiller ne s'est retrouvé dans une situation délicate à l'égard de son paternel. *"Un conflit d'intérêts ne peut exister que dans le chef de celui qui prend les décisions*

*et dans mon cabinet, c'est moi qui prends les décisions."*

Après cette ultime mise au point, Paul Furlan a annoncé sa démission : *"Je ne suis pas Calimero et j'ai toujours pris mon destin en main. Du moins, c'est ce que les gens disent. Je veux rester serein. Je suis droit dans mes bottes mais la sérénité du travail du gouvernement n'est plus assurée. J'ai donc décidé de présenter ma démission au ministre-Président wallon, qui l'a acceptée."*

L'émotion du ministre était sincère, l'homme était visiblement touché. Il redevient député wallon et bourgmestre effectif de la ville de Thuin. Rideau...

**S.Ta.**

## Les réformes

### Éthique et gouvernance en Wallonie

#### “Des centaines de mandats vont disparaître”

► **Les structures inutiles.** Le gouvernement wallon a donc présenté, jeudi, les nouvelles règles éthiques applicables aux mandataires et aux structures publiques wallonnes. La première promesse du ministre-président Magnette concerne la réalisation, dans les 30 jours, d'un cadastre des intercommunales et des organismes supra-communaux. Toutes ces structures seront passées au peigne fin et une cartographie des rémunérations sera réalisée. Un comité d'experts externes et indépendants sera désigné via un appel public. Il sera chargé de proposer la suppression des structures superflues. En fin de course, les quatre groupes du Parlement wallon (PS-CDH-MR et Ecolo) donneront leur avis. Le tout sera réglé dans 45 jours. “Des centaines de mandats vont disparaître”, assure Paul Magnette.

► **La transparence totale.** Les mandats et les rémunérations assorties seront publiés de manière nominative. Il s'agira des mandats de toutes les structures publiques et parapubliques. Une démarche similaire sera aussi appliquée aux organismes d'intérêt public (OIP : Forem, Awex, Sogepa, etc.).

► **L'encadrement des rémunérations.** Désormais, seuls les présidents, vice-présidents et membres des comités de direction des organismes publics bénéficieront d'une rémunération fixe. Mais elle sera plafonnée et conditionnée à la présence aux réunions. Tous les autres administrateurs seront rémunérés en fonction du nombre de réunions et par le biais d'un jeton de présence. Enfin, dans les organes consultatifs, aucune rémunération ne sera possible. Le montant de l'ensemble de ces rémunérations sera fixé par le gouvernement wallon. Les rémunérations des non-élus dans les structures publiques seront plafonnées à 50 % de l'indemnité parlementaire. Les élus seront, comme par le passé, plafonnés à 150 % de l'indemnité parlementaire mais ils devront tenir compte des mandats dérivés. Enfin, ceux qui percevront une rémunération au sein d'une société privée à participation publique (comme Nethys) seront également soumis à un plafond de 150 % de l'indemnité parlementaire. Pour éviter que certains multiplient les réunions afin de toucher un maximum de jetons de présence, le nombre de ces dernières sera limité. Ceux qui, comme Alain Mathot (député-bourgmestre de Seraing, PS), ont parfois recours à une société privée pour percevoir les rémunérations liées à un mandat ne pourront plus le faire.

► **L'extension des incompatibilités.** “Ceci est une révolution”, a déclaré Paul Magnette en annonçant qu'il y aurait désormais une interdiction de cumuler une fonction dans un cabinet ministériel et dans un OIP relevant de la tutelle de ce cabinet. Il sera aussi impossible d'exercer une fonction dirigeante dans un OIP ou dans une société à participations publique locale et un mandat de bourgmestre, d'échevin ou de député provincial. Enfin, les conditions strictes d'empêchement pour le bourgmestre empêché par ses fonctions ministérielles seront fixées dans un décret. “Actuellement, ça crée le flou”, a reconnu fort justement Paul Magnette.

► **Renforcement des contrôles et des sanctions.** La commission de déontologie du Parlement wallon sera enfin mise en place. Les députés exerçant une fonction privée à côté de leur mandat devront la consulter pour avis. Les filiales des intercommunales seront soumises à une tutelle. Enfin, des délégués au contrôle des intercommunales seront enfin désignés et une liste de sanctions en cas de non-respect de toutes ces règles sera rédigée. **S.Ta.**

## Les cabinets

# “Tout le système est basé sur la loyauté”

■ Très peu de règles encadrent la composition des cabinets ministériels. Tous les élus s'entourent de leurs proches.

Entretien Valentin Dauchot

Les révélations gênantes sur les conflits d'intérêts au sein du cabinet de Paul Furlan (PS) se sont multipliées, ces dernières semaines. Pour Marie Goransson, professeur de Management public à l'ULB, c'est avant tout le système de composition des cabinets ministériels qui est problématique.

**Quelles règles encadrent la formation d'un cabinet ministériel ?**

La seule et unique règle qui encadre la formation d'un cabinet, c'est le nombre de collaborateurs que l'on peut engager à temps plein. Selon la fonction (ministre, ministre-Président...), on compte entre 50 et 80 collaborateurs par cabinet en Belgique, avec de légères variations selon les Régions. Il n'y a aucune autre exigence légale concernant le choix des collaborateurs ou leurs attributions.

**Quels éléments sont dès lors pris en compte ?**

Chaque cabinet dispose d'un budget précis et fixé à l'avance, que le ministre utilise comme il l'entend. Certains choisissent de s'entourer essentiellement de fonctionnaires détachés. Ces fonctionnaires dépendent toujours de leur administration et sont rémunérés par celle-ci. Même s'ils touchent une prime de cabinet, ils coûtent donc moins cher au ministre qui dispose ainsi de plus d'argent pour engager davantage de collaborateurs ou d'experts. Libre à lui d'y recourir ou non. Ces éléments sont importants, nous le verrons par la suite, mais ce n'est pas le critère essentiel. L'élément clé dans le choix des collaborateurs par un ministre : c'est la loyauté.

**Pourquoi ?**

Parce qu'un collaborateur n'est pas neutre, il parle pour le ministre, s'engage en son nom. Cela n'exclut pas de facto de réelles compétences, l'image du ministre est en jeu, il a besoin de gens compétents. Mais une fois nommé, le ministre va avant tout s'entourer de gens de confiance. On voit donc généralement une sorte de garde rapprochée suivre un ministre de cabinet en cabinet, et qui est souvent composée de personnes issues de l'arrondissement électoral du ministre. Pour certaines fonctions, cette proximité se justifie. Après tout, un ministre a forgé sa carrière dans son arrondissement électoral. Mais dans certains cas, ces “proches” se retrouvent à des postes où cette proximité se justifie moins, voire pas du tout.

**Le ministre n'est pas le seul intervenant...**

In fine, c'est le ministre qui décide, puisqu'il valide la composition de son cabinet par arrêté ministériel.

Mais on constate effectivement que l'opération est en partie centralisée par le parti qui choisit également un certain nombre de membres du cabinet : un chef de cabinet, un conseiller, un technicien... Des collaborateurs de fond, qui permettent au parti de disposer d'un relais auprès du ministre et de s'assurer que celui-ci ne s'éloigne pas trop de sa ligne politique.

**Cela engendre-t-il systématiquement des abus ?**

Pour moi, les abus constatés aujourd'hui ne sont pas le fait de politiciens “méchants” ou “malhonnêtes”, il s'agit très clairement d'un dysfonctionnement du système dans son ensemble. Aucune règle ne vient dire qui peut ou non être attaché à un cabinet. Et les règles concernant les missions qui sont exercées par les membres de ce cabinet sont extrêmement vagues. Voilà un système qui repose entièrement sur la loyauté des collaborateurs. Partant de ce fait, il ne faut

pas s'étonner de constater des déviations. La plupart des gens sont choqués par le montant des rémunérations accordées aux “proches” des ministres. Moi, ce qui me choque, c'est de constater que les fonctionnaires des administrations soient de facto politisés.

**Comment cela ?**

Les cabinets changent avec chaque ministre. Dès qu'un nouveau ministre entre en fonction, le précédent efface tout. Il ne reste plus rien : pas un seul document, pas une seule note sur laquelle le nouveau ministre pourrait s'appuyer. L'administration, qui reste en place, joue donc un rôle essentiel. Le problème, c'est que lorsqu'un fonctionnaire détaché retourne dans son administration – le plus souvent avec une promotion – il est rattaché à la couleur du ministre pour lequel il a travaillé. Lorsqu'un nouveau ministre, d'une couleur politique différente, entre en fonction, il n'a donc pas du tout envie de travailler avec ces fonctionnaires. Et voilà qu'on se retrouve avec un ministre qui se méfie de son administration et qui ne veut travailler qu'avec les membres de son cabinet.

**Quel rapport avec l'affaire Publifin ?**

L'affaire Publifin, comme les autres “affaires”, n'illustre qu'une chose : la gestion participative des pouvoirs publics. Dans un système où les partis décident et dans lequel les élections sont fréquentes, les ministres sont perpétuellement remis en cause. Conséquence, les élus s'entourent systématiquement de personnes de confiance. En l'absence totale de confiance, tout le monde joue sa partition et tire les ficelles qu'il faut tirer, absolument tous les acteurs sont concernés. Lors de l'affaire Milquet (en avril 2016, Joëlle Milquet (CDH), alors ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait été entendue par la justice sur l'utilisation supposée de plusieurs membres de son cabinet pour mener sa campagne électorale, Ndlr), vous n'avez pas vu beaucoup d'acteurs politiques monter au créneau. Pourquoi ? Mais parce que tout le monde fait la même chose. Dès qu'on est en affaires courantes, tous les ministères mettent des tracts électoraux dans des enveloppes.

*“En l'absence totale de confiance, tout le monde joue sa partition et tire les ficelles qu'il faut tirer. Tous les acteurs sont concernés.”*

**MARIE GORANSSON**  
Professeur de Management public à l'ULB.

**Au CDH**

## Buelen démissionne d'Immo Circus

■ Le chef cab de Maxime Prévot (CDH) ne veut plus que son "intégrité soit écornée".

**I**l avait déjà renoncé à ses mandats à la Sofico, la SRIW, la Sowalfin et chez New Win, filiale du groupe Nethys (détenue par Publifin). Philippe Buelen, le chef de cabinet du vice-président wallon Maxime Prévot (CDH), ne conservait plus que ses fonctions au cabinet et à la Sogepa, ainsi que son poste d'administrateur – à titre gratuit – dans la société privée Immo Circus Wallonie. Mercredi, il a franchi une étape supplémentaire en envoyant sa lettre de démission à Immo Circus. Le cabinet Prévot confirme l'information.

Où est le problème ? Le casino de Namur, exploité par le groupe Circus, a introduit l'année dernière un permis unique auprès de la Ville de Namur pour d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement (il est notamment question de construire un luxueux hôtel). Or, Maxime Prévot est bourgmestre empêché de Namur, et Philippe Buelen est administrateur dans une structure du groupe Circus. Relation potentiellement dangereuse.

**"Aucun problème", dit Prévot**

*"Il n'y a strictement aucun problème", a toutefois réagi le cabinet Prévot, mercredi. Tout d'abord, note-t-il, le ministre, en tant que bourgmestre empêché, ne participe plus aux décisions du collège communal, qui doit statuer sur la demande de permis. A ce propos, le patron du casino, Tarik Tekeya, nous a dit que "la demande de permis est toujours en attente. Ça ne bouge pas beaucoup".*

Et puis, sous la précédente législature, poursuit le cabinet Prévot, lorsque M. Buelen travaillait pour le ministre Antoine (Budget), il avait négocié avec les partis de la majorité une nouvelle taxe sur... les jeux de hasard. C'était avant son entrée chez Circus en 2014.

Si Philippe Buelen a finalement démissionné, *"c'est parce qu'il ne veut plus que son intégrité soit écornée. Il ne faut y voir aucun parfum de suspicion".*

**A. C.**

## A Bruxelles

### Gouvernance

#### Rudi Vervoort accélère le tempo des réformes

**Les déboires** du gouvernement wallon en matière de gouvernance et les annonces récentes du PS en la matière semblent donner un coup d'accélérateur aux réformes bruxelloises. Hier, le gouvernement régional emmené par le ministre-président Rudi Vervoort (PS) faisait trois annonces. Après avoir acté le plafonnement du nombre de mandataires locaux pour les élections de 2018, *“le gouvernement considère qu'il convient de mettre fin à des différences de traitements entre mandats communaux qui peuvent aboutir à des tentations de 'compléments de salaire' à travers l'exercice des mandats dérivés, complète un communiqué. Dès lors les traitements seront harmonisés pour l'ensemble des communes. Enfin, les frais et avantages de toute nature des bourgmestres et échevins feront l'objet d'un encadrement.”*

Le cabinet Vervoort met la dernière main à un avant-projet d'ordonnance, *“clarifiant le champ des modes de gestion communaux, leur gouvernance et la tutelle qui s'y applique”*. Le but est notamment d'étendre le contrôle des intercommunales, des régions et des ASBL communales, ainsi que de leurs

éventuelles filiales. La réforme doit également prévoir une réduction des organes de gestion de ces entités publiques.

Enfin le gouvernement bruxellois a décidé et de plafonner les rémunérations dans les organes pararégionaux et conditionner ces rémunérations à une présence effective des mandataires. Les montants prévus sont les suivants :

- 120 € bruts/administrateur par séance du CA et pas plus de 20 réunions par an (soit max 2400 €/an).

- 120€ brut/administrateur qui siège également au sein d'un organe de gestion restreint (bureau) et pas plus de 10 réunions par an (1200 €/an).

- 240 € bruts par réunion pour les commissaires du gouvernement.

- 300 € bruts pour les Présidents et vice-Présidents des Conseils d'administration par réunion de CA, de l'organe de gestion restreint et par réunion préparatoire avec les services administratifs de l'organisme. Ceci limité à 40 réunions par an donnant lieu à rémunération (soit pas plus de 12 000€/an).

Le gouvernement envisage aussi de priver les mandats communaux dérivés de toute forme de rémunération et un contrôle de toutes ces dispositions par la Cour des comptes. **M. Co.**

# Les prix de l'énergie

## Comparatif des tarifs de distribution de l'électricité et du gaz

Les calculs sont basés sur une consommation de 3 500 kWh pour l'électricité et de 23 260 kWh pour le gaz


### TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Bruxelles	403 €
<b>LIÈGE</b>	<b>459 €</b>
Mons	491 €
Anvers	499 €
Wavre	505 €
Namur	526 €
Hasselt	533 €
Bruges	570 €
Gand	570 €
Louvain	571 €
Arlon	577 €
Vilvorde	645 €
Courtrai	708 €



### TARIFS DE DISTRIBUTION DU GAZ

Anvers	281 €
Hasselt	342 €
Bruges	380 €
Gand	380 €
Louvain	407 €
Vilvorde	424 €
Courtrai	438 €
Bruxelles	457 €
<b>LIÈGE</b>	<b>579 €</b>
Arlon	613 €
Wavre	619 €
Namur	654 €
Mons	698 €



Source: Test Achats (juillet 2016)

IPM Graphics

# Paul Magnette a-t-il vraiment cédé face à Nethys sur les frais de réseau ?

■ Les opinions divergent à propos de l'intervention de l'ancien ministre de l'Énergie.

**P**aul Magnette (PS), l'ancien ministre fédéral de l'Énergie, a-t-il permis aux intercommunales en charge de la distribution du gaz et de l'électricité d'augmenter considérablement leurs rentrées financières ? Selon "L'Echo", Paul Magnette a fait voter, en 2008, un arrêté royal permettant à tous les gestionnaires de réseau de distribution (flamands y compris) d'augmenter leurs frais facturés à l'ensemble des consommateurs. A l'époque, cette décision aurait été vigoureusement combattue par le Creg, le régulateur fédéral du secteur énergétique.

Nous avons contacté plusieurs observateurs pour tenter d'y voir plus clair. Et le moins que l'on puisse écrire, c'est que les opinions divergent à propos de l'intervention de Paul Magnette. Contactée par nos soins, la Creg s'est d'ailleurs refusée à tous commentaires.

Du côté de la Cwape, le régulateur wallon de l'énergie, on est plus loquace. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est la Cwape qui contrôle les frais de distribution facturés par les gestionnaires de réseau de distribution (GRD). La compé-

tence a été reprise à la Creg à la suite de la sixième réforme de l'État.

*"La formule de Paul Magnette a introduit une meilleure rémunération des capitaux investis par les communes dans les GRD, se rappelle Francis Ghigny, le président de la Cwape. Quand nous avons repris la compétence tarifaire en 2015, nous avons gardé cette formule qui continue à influencer les tarifs actuels de distribution. Mais par la suite, nous avons adapté à la baisse la rémunération des capitaux investis par les communes en raison de la baisse des taux d'intérêt."*

## "Pas de surfacturation"

De son côté, Damien Ernst, professeur à l'Université de Liège, n'est pas du tout convaincu que Paul Magnette a voulu favoriser les intercommunales chargées de la distribution d'énergie. *"Il faut se souvenir que la Creg était en guerre avec Electrabel en 2008, explique-t-il. Or, Electrabel était encore actionnaire des intercommunales mixtes à cette époque : Ores côté wallon et Eandis côté flamand. La Creg aurait pu vouloir faire du tort à Electrabel en poussant les tarifs de distribution vers le bas. Tecteo n'a certainement pas apprécié d'être touché par ricochet et a pu faire pression sur Paul Magnette pour qu'il adopte une formule tarifaire plus favora-*

*ble. Je crois qu'il a eu une attitude équilibrée dans ce dossier."*

Du côté du cabinet de Paul Magnette, on dément le fait que Nethys aurait perçu 140 millions d'euros supplémentaires entre 2008 et 2014. Mais on est incapable de dire quel montant a obtenu l'intercommunale liégeoise grâce à la modification décidée par Paul Magnette. *"Cela fait huit ans, explique-t-on.*

*Ce qui est certain, c'est qu'il était nécessaire d'augmenter les frais de réseau de toutes les intercommunales pour couvrir de nouvelles dépenses."*

Il reste une question essentielle. Nethys surfacture-t-il, au travers de Resa – sa filiale de distri-

bution – ses tarifs de distribution ? Il ressort de diverses analyses que Resa est plutôt dans la moyenne au niveau des frais de distribution (infographie). Interrogé dans "La Libre" de ce samedi, Francis Ghigny estime que Resa ne surfacture pas les frais de réseau.

Une opinion qui n'est pas partagée par le professeur d'économie Eric De Keuleneer. *"Je pense que toutes les intercommunales surfacturent les frais de distribution, tranche-t-il. Pendant des années, Electrabel a énormément profité de frais de réseau trop élevés via Ores et Eandis."*

**Laurent Lambrecht**

## 2015

### RÉGIONALISATION

La Cwape a repris la compétence tarifaire à la Creg en 2015.